

Date de dépôt: 4 janvier 2000

Messagerie

Rapport

de la Commission des visiteurs officiels chargée d'étudier les pétitions:

- a) P 1226-A pour améliorer la condition de vie des prisonniers à Champ-Dollon**
- b) P 1228-A pour l'installation du câble à Champ-Dollon**

Rapporteuse: M^{me} Anita Cuénod

Mesdames et
Messieurs les député-es,

La Commission des visiteurs officiels s'est penchée sur la problématique soulevée par ces deux pétitions rédigées par des détenus de la prison de Champ-Dollon en se réunissant à huit reprises, du début de l'an passé à la fin du mois d'août. Ces travaux se sont déroulés sous la présidence de M^{me} Janine Berberat, en présence, la plupart du temps, de M. Alexandre Agad, secrétaire adjoint au DJPT. Les procès-verbaux ont été tenus avec rigueur et professionnalisme par M. Jean-Luc Constant. Les commissaires ont tenu à recueillir un maximum de renseignements et de témoignages sur ce sujet en auditionnant successivement les pétitionnaires, la direction et les gardiens de Champ-Dollon, le chef du Département de justice et police, M. Gérard Ramseyer, le chef du Département de l'action sociale et de la santé, M. Guy-Olivier Segond, le professeur Timothy Harding, directeur du service médical de Champ-Dollon, ainsi que M. Jean-Michel Claude, directeur de cet établissement. En ce qui concerne la pétition 1228, qui a trait à l'installation de la télévision par câble, la demande étant reprise dans la pétition 1226, la commission a estimé que son traitement pouvait se faire avec cette dernière,

mais n'a pas classé la première et a proposé son dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Dans la lettre d'accompagnement de la pétition que nous traitons, l'un des auteurs précise qu'elle traduit une demande assez simple, basée sur le fait que l'emprisonnement consiste en la seule privation de liberté : « *Le mot prison veut dire interdit de liberté, pas autre chose. Tout ce que l'on demande c'est une amélioration (des) conditions de détention dans la prison de Champ-Dollon* » (lettre du 25 novembre 1998 de M. A.P., cellule 234, au président de la Commission des visiteurs.) Ce qui résume assez bien le sens et le contenu des différentes demandes, certaines ayant une portée plus importante que d'autres, selon les commissaires. En effet, nous avons estimé que les demandes relatives au service médical ainsi que le sport pouvaient être prioritaires par rapport à la liste de l'épicerie ou à celle des objets pouvant être reçus de l'extérieur, par exemple. Les auditions, retranscrites par la rapporteuse, contiennent exclusivement les propos de leurs auteurs, sans interprétation ni commentaire, bien que résumés.

Audition des pétitionnaires

Les quatre détenus s'exprimant au nom des pétitionnaires tiennent à préciser qu'ils ont bénéficié d'un moment pour préparer leur argumentation avec la collaboration de la direction. L'un d'eux constate que c'est la première fois que des détenus de Champ-Dollon rencontrent la commission au complet. Ils précisent avoir hiérarchisé leurs demandes, plaçant au premier rang de leurs préoccupations la question du service médical.

Service médical

Ils doivent faire une demande écrite pour obtenir une consultation. Quelques plaintes sont émises par rapport à l'omniprésence, c'est ainsi qu'elle est perçue, de l'infirmière et aux délais d'attente trop longs, environ une dizaine de jours. Beaucoup d'attente et souvent quelques minutes frustrantes de consultation qui engendrent une tension supplémentaire, concluent-ils.

Les changements du directeur actuel ont été ressentis comme se faisant au détriment des acquis des détenus, qui sont selon eux trop facilement envoyés au cachot. Suite au suicide d'un détenu, ils précisent que l'état psychique n'est pas suffisamment pris en compte à l'entrée, et que l'évaluation de la visite de l'infirmerie se limite à un questionnaire sommaire.

L'accident survenu au détenu brésilien a entraîné une vague de psychose parmi la population carcérale. Un cas de passage à tabac, à connotation raciste (antisémite), par les gardiens est évoqué et la présidente de la commission précise alors que les détenus disposent de moyens officiels pour se plaindre, comme par exemple de signaler ces faits à la direction ou, le cas échéant, au Procureur général.

Informations et règlement interne

Les pétitionnaires précisent encore qu'ils estiment insuffisante l'information faite aux détenus à leur arrivée, le fascicule n'étant pas suffisamment explicatif. Ce point précis devrait être amélioré par la rédaction conjointe d'un nouveau manuel avec la direction. Ce guide, élaboré à partir des attentes des personnes concernées, contient des clés linguistiques.

Repas et colis

En matière de repas, les pétitionnaires remettent en cause le respect de l'hygiène, demandent que les contrôles soient plus fréquents et plus approfondis. Ils souhaitent que le personnel y travaille avec des bonnets et des gants. En ce qui concerne les colis, les abus ont contribué à restreindre le droit de recevoir des produits de l'extérieur pour tous et non au cas par cas, ce qu'ils ne trouvent pas normal. Cette liste, actualisée s'il y a changement, devrait être transmise aux familles et connaissances. L'un d'eux estime en fait qu'un détenu en préventive est présumé innocent et devrait donc recevoir à ce titre tout ce qu'il souhaite.

Procédure après le parloir

L'un d'eux décrit la procédure après le parloir. Ils passent par le détecteur de métaux et sont fouillés, un contrôle qui leur semble normal, étant précisé que les parloirs sont surveillés et que les détenus sont constamment accompagnés de gardiens pour s'y rendre. Le problème se situe par contre pendant la fouille. Les détenus doivent systématiquement se déshabiller et baisser leur slip. Ils souhaitent la suppression de ce déshabillage, d'autant qu'ils pensent que Champ-Dollon est la seule prison préventive de Suisse à avoir cette pratique. Ils pensent qu'une telle fouille devrait être effectuée de manière ciblée et non généralisée. Il semble que cette pratique n'empêche aucunement la drogue d'entrer dans la prison.

Disques compacts et cassettes

Les CD sont désormais acceptés depuis une année. Chacun peut disposer d'une cinquantaine de supports musicaux, de l'un ou l'autre type.

Epicerie

Si les détenus disposent d'une liste de produits vendus à l'épicerie, beaucoup de choses manquent malheureusement. Les détenus n'en connaissent pas les prix, ce qui pose problème à ceux qui ont peu de moyens et est compliqué pour ceux qui ne comprennent pas le français. L'effectif ayant passé de 2 à 3 magasiniers, l'éventail des produits à disposition a pourtant baissé.

Sport

Lorsqu'un détenu passe une vingtaine d'heures en cellule, ce qui est possible mais pas général, une heure et demie de sport par semaine est insuffisant. Ils ne peuvent pas utiliser la grande salle plus souvent pour des raisons de nombre, leur a-t-on expliqué. Ce qui signifie qu'il s'agit là d'un problème d'organisation puisqu'elle n'est en fait utilisée que trois heures par jour et trois jours par semaine.

Télévision par câble

Le nouveau directeur a supprimé la séance mensuelle de cinéma. Les détenus souhaitent qu'elle soit rétablie ou alors qu'un système de location de cassettes vidéo soit mis en place. L'un d'eux précise qu'ils sont prêts à payer dix francs par cellule pour pouvoir disposer de la télévision par câble, afin d'éviter les dépressions en cellule. Le directeur a estimé à l'époque que le système s'avérerait trop coûteux, mais qu'il étudierait la pose d'une parabole, mais les détenus n'ont reçu aucune nouvelle depuis six mois.

Les pétitionnaires remercient la commission de les avoir écoutés. Ils précisent ne pas avoir pu dire tout ce qu'ils souhaitaient, et qu'en fait ils ne veulent pas viser la direction, mais attirer l'attention sur le fait que la privation de liberté ne doit pas signifier privation de respect, de sport ou d'enseignement. Il s'agit aussi de permettre aux détenus de s'informer sur leur réinsertion dans la société, ce dernier aspect étant peu présent à leurs yeux.

Audition des gardiens (MM. Philippe Schaller, Roland Oesch et Joël Brandt)

Si la prison comptait à son ouverture un gardien pour deux détenus, aujourd'hui, elle en compte un pour septante détenus (la journée dans le cellulaire, compte tenu des rotations). A cette question d'effectifs s'ajoutent d'autres problèmes pour les gardiens comme celui des septante langues parlées dans la prison. Ils n'ont plus de temps à consacrer aux détenus et ont été contraints de changer leur mode de travail au fil des années. En ce qui concerne le service médical, qui est rattaché au DASS rappelle ce gardien, chaque fois qu'ils posent une question à propos d'un détenu, le secret médical leur est opposé. Ils apprennent donc toujours trop tard qu'un détenu est séropositif ou tuberculeux.

Les gardiens sont par ailleurs débordés par la problématique des mineurs. Ils ne bénéficient d'aucune formation pour s'en occuper, les cours de l'école de Fribourg n'abordant pas ce type de problème. La prison ne dispose par ailleurs d'aucun règlement intérieur spécifique régissant cette catégorie particulière de population carcérale. La prise en charge et la gestion d'une population carcérale en constante mutation pose évidemment des difficultés considérables dans un environnement aujourd'hui mal adapté, le bâtiment, trop long, obligent les gardiens à parcourir de trop grandes distances.

Quant au sport, la salle est occupée plus de trois heures par jour et cinq jours par semaine. Deux moniteurs-gardiens y assurent la sécurité d'une vingtaine de détenus. L'établissement ne dispose pas du personnel nécessaire pour que le sport puisse y être pratiqué sept jours par semaine. Il est précisé que chaque unité dispose pour le surplus d'une petite salle de musculation ouverte tous les jours. Un des gardiens précise que les détenus préfèrent la musculation aux promenades. De plus, la salle de sport est un ajout architectural au bâtiment principal, elle n'est pas adaptée sur le plan de la sécurité.

Quant à l'aspect des fouilles, les gardiens précisent qu'il s'agit du passage le plus difficile pour un gardien. La fouille s'effectue par le biais d'une palpation avant le parloir et par le biais d'un déshabillage après le parloir, étant précisé que la fouille n'est pas tout à fait la même selon qu'il s'agisse d'un « col blanc » ou d'un toxicomane notoire. Quant à eux, la palpation simple suffirait, mais il ne faudrait pas que l'on dise après que tout rentre à la prison.

Entretien final avec la direction

M. Jean-Michel Claude explique que les postes de télévision posent le même problème que les ordinateurs. A savoir qu'à chaque fois qu'un appareil entre à la prison, les gardiens doivent procéder à son démontage complet pour le contrôler, avec les risques de panne que cette opération implique. La direction étudie actuellement un système de mise à disposition des détenus de postes de télévision contre une petite participation symbolique de leur part, participation qui serait destinée à entretenir le stock.

Le directeur évoque ensuite la question du sport. Suivant l'heure, c'est trop tôt pour certains détenus ou trop tard pour d'autres. Certains estiment même que ce n'est jamais le bon moment. Cela étant, il n'est pas possible de mélanger les détenus pendant les heures de sport, en raison des risques de collusion.

En ce qui concerne l'information aux détenus, le nouveau fascicule élaboré par la direction introduit un système de numérotation qui facilite la lecture et la communication. Il s'agit d'une codification numérique qui permet de naviguer de langue en langue. La direction tiendra compte du travail effectué par quelques détenus, soit en intégrant certains éléments dans son guide, soit en annexant ce travail au guide officiel au titre de conseils d'un ancien détenu.

M. Claude aborde encore le problème de la cuisine et précise que l'établissement est confronté au secret médical. C'est donc le chef de clinique qui délivre le certificat autorisant un détenu à y travailler. La cuisine de la prison subit les mêmes contrôles de la part du service d'hygiène que les restaurants de la place. De plus, lorsqu'un détenu revient du sport, la douche a été rendue obligatoire.

Le directeur précise que le cinéma a été supprimé pour éviter de trop grandes concentrations de détenus et pour des raisons de restrictions au niveau du personnel. L'appareil de projection a par ailleurs rendu l'âme. Vu les problèmes budgétaires actuels, ce n'est pas vraiment le moment de demander sa réparation ou son remplacement. M. Claude explique qu'il existe d'autres moyens, plus modernes et plus performants, de diffuser des films. L'idée serait d'équiper toutes les cellules d'un réseau interne, quitte à le relier à une antenne parabolique. Cela rendrait service à l'établissement. Les moyens nécessaires ne sont cependant pas disponibles.

Discussions et débats en commission

La présidente rappelle que le point qui est apparu comme essentiel aux yeux des pétitionnaires est le service médical de la prison. Les pétitionnaires ont en particulier dénoncé la trop grande attente qui précède les consultations, le manque de variété de la gamme de médicaments et l'importance trop grande que prend l'infirmière par rapport au médecin. Ils se sont par ailleurs plaints de la difficulté de s'expliquer avec les gardiens, des fouilles pratiquées à l'issue des parloirs, de l'absence d'une liste des marchandises que peuvent apporter les visiteurs et de la visite d'entrée qui se résume à un court entretien avec l'infirmière. Il est relevé que l'installation d'un circuit interne de télévision, par câble ou non, pourrait être, selon la direction, facilement réalisable bien que cela implique un coût non négligeable. De même pour l'augmentation des activités physiques qui supposerait l'engagement de moniteurs supplémentaires.

Un commissaire évoque le problème de la fouille après les parloirs et souhaite que la commission trouve une solution pour améliorer la situation puisqu'il s'agit d'une question délicate et, le cas échéant, d'humiliation. A noter pourtant que depuis plusieurs mois, les fouilles s'effectuent par un déshabillage en deux étapes et n'interviennent que lors de l'entrée d'un détenu à la prison et à l'issue des parloirs. Le Département s'oppose à leur suppression, bien qu'il ne faille pas les multiplier. Plusieurs commissaires se sentent par ailleurs plus concernés par la sécurité que par le désagrément qu'impliquent ces fouilles.

Quant au service médical et l'importance de la demande des pétitionnaires, les commissaires décident d'entendre le professeur Timothy Harding, directeur de ce service, le 17 juin, ce qui repousse de plusieurs mois le vote et le rapport de ces pétitions.

Audition de M. Gérard Ramseyer, chef du DJPT

A la question de savoir quelles sont les relations entre le DJPT et le DASS au sujet du service médical pénitentiaire, M. Ramseyer explique qu'il y a bel et bien un cloisonnement entre ces deux départements et qu'il est dû aux médecins. Ceux-ci s'avèrent en effet jaloux de leurs prérogatives. Le cloisonnement commence en fait à ce niveau. Il ajoute que le DASS ne veut pas que d'autres se préoccupent de ses affaires. Ce cloisonnement connaît pourtant certaines limites. Des grincements se font parfois entendre lorsqu'un médecin se plaint de devoir ausculter un détenu dangereux en présence d'un

gardien. Il y a également des grincements au niveau budgétaire. La question des tarifs (facturation) apparaît dans ce contexte scandaleuse, mais le problème est en voie de résolution.

Séance du 6 mai 1999

Lors de cette séance, M. A. Agad, secrétaire adjoint au DJPT, qui assiste régulièrement à nos travaux, précise que la situation à la prison de Champ-Dollon est délicate. La prison, conçue pour recevoir 270 détenus, en accueille en moyenne près de 360 depuis le début de l'année, le pic ayant été atteint en avril avec 394 détenus.

Le personnel apparaît de plus en plus fatigué, ce d'autant qu'il n'est clairement pas assez nombreux. M. Agad imagine que d'aucuns diront que ce genre de situation s'est déjà produite par le passé et que la prison de Champ-Dollon est parvenue à y faire face. Il faut cependant savoir que ce genre de situation n'a, par le passé, jamais duré. Or, aujourd'hui, elle dure, ce qui se traduit par des situations extrêmement tendues. Aucune émeute ne s'est heureusement produite jusqu'à présent. Les choses peuvent toutefois dégénérer à tout moment. Ainsi, lundi dernier, les détenus du premier étage ont eu une réaction de mauvaise humeur, revendiquant notamment l'installation d'une antenne parabolique, l'amélioration des prestations de l'épicerie et l'augmentation des horaires de promenade. M. Agad estime que certaines améliorations pourraient facilement être apportées, comme l'amélioration des prestations de l'épicerie.

D'autres revendications paraissent par contre beaucoup plus difficiles à solutionner dans la mesure où elles nécessiteraient des effectifs supplémentaires. Le personnel semble faire face aussi bien que possible, en particulier par le dialogue. Un porte-parole des détenus a par exemple été désigné dans chaque unité, ce qui est une nouveauté nécessaire dans la situation actuelle.

Audition de M. Guy-Olivier Segond, chef du DASS

M. Segond indique à la commission que le DJPT souhaite que le service médical de la prison revienne sous la tutelle de ce département. Le Conseil d'Etat s'y est toutefois toujours opposé, l'essentiel étant à ses yeux que le service médical de la prison soit soumis à l'autorité sanitaire et que la prison elle-même soit soumise à l'autorité pénitentiaire. Cette dernière n'a toutefois

jamais accepté que le service médical de la prison soit soumis à l'autorité sanitaire.

La présidente évoque dans ce contexte le principe du secret médical, secret qui pose parfois problème dans certaines situations. Elle cite à ce sujet l'exemple des détenus qui craignent la présence de porteurs du virus HIV à la cuisine de Champ-Dollon. M. Segond répond que l'on rencontre également des personnes séropositives au sein de la population, il y en a peut-être aussi parmi les députés, il peut y avoir des personnes séropositives parmi les détenus, mais aussi parmi le personnel.

Audition du professeur Timothy Harding, directeur du service médical de la prison de Champ-Dollon

Le professeur Harding précise tout d'abord que chaque nouvel arrivant reçoit le soir de son entrée la visite d'une infirmière du service. Il signale que plusieurs principes importants caractérisent le service médical de la prison. Il s'agit en l'occurrence de l'indépendance du service, du respect du secret médical et de la possibilité de formuler des plaintes, le cas échéant, auprès des instances compétentes.

Le professeur explique que chaque détenu qui souhaite consulter le médecin doit remplir une demande écrite qui ne passe pas par les gardiens puisque chaque unité dispose d'une boîte aux lettres. Ils reçoivent une réponse le lendemain avec la date du rendez-vous. Il existe cependant des possibilités de procéder à des consultations urgentes. Le professeur Harding signale qu'il a téléphoné ce matin à son médecin généraliste, il n'a pu obtenir un rendez-vous que dans une semaine et ne pense pas qu'il faille traiter différemment les détenus en leur accordant des rendez-vous sans aucun délai. Il précise que le souci du service est d'éviter une médicalisation trop importante de la prison, ce serait à son avis une erreur de vouloir répondre immédiatement à tous les maux de la prison, y compris les maux existentiels. Il souligne à ce propos la nécessité d'appliquer le principe d'équivalence. Il s'agit d'offrir aux détenus des soins équivalents à ceux de la collectivité. Il admet toutefois que des problèmes peuvent parfois intervenir au niveau de la communication et a donné à ce propos des instructions de vigilance.

Il rappelle que l'infirmière passe tous les jours au sein des unités. Pour le reste, si un détenu a besoin d'une consultation de la part d'un spécialiste, il l'obtient dans le mois suivant. Si l'un ou l'autre des spécialistes est absent, il lui faudra peut-être patienter un peu plus. Le professeur Harding précise que

le service médical de Champ-Dollon fonctionne comme la polyclinique de

l'Hôpital cantonal, c'est-à-dire aussi avec les assistants qui apprennent, comme tous les assistants, de l'expérience des médecins et des infirmières. La présence des assistants présente un avantage pour les détenus, à savoir le renouvellement de jeunes médecins qui passent dans le service sans cesser de poser des questions.

L'équipe médicale avait il y a une vingtaine d'années une prédominance masculine. La situation s'est par la suite modifiée jusqu'à atteindre l'autre extrême, puisque l'équipe est aujourd'hui entièrement féminine. Cela dit, la situation a évolué depuis le dépôt des pétitions - c'est un hasard - avec l'introduction de trois hommes. La situation est la même - c'est aussi un hasard - au niveau des médecins, puisque le service compte actuellement deux assistantes et deux cheffes de clinique. Le professeur Harding précise que les unités hospitalières carcérales et cellulaires ainsi que le service médical de Champ-Dollon comptent 30 postes d'infirmières. Il ajoute que le service médical assure en moyenne trente consultations par jour, sept jours sur sept, à Champ-Dollon. Ce service fonctionne avec une infirmière responsable et une équipe d'infirmières. L'une d'elles est présente la nuit pour répondre aux urgences. Trois infirmières sont présentes le matin et à cette équipe d'infirmières s'ajoutent deux assistants, une cheffe de clinique responsable du service médical et une cheffe de clinique responsable de la consultation psychiatrique. Le service dispose encore d'un cabinet dentaire, dont le fonctionnement est assuré par deux médecins-dentistes à 40 % chacun et d'une aide-dentaire.

A la demande des pétitionnaires d'un service médical « plus compétent, plus sympa » et « moins d'attente dans les cellules », le professeur Harding indique que les gardiens reçoivent la liste des rendez-vous et peuvent ainsi amener en temps voulu les détenus dans la salle d'attente. Il précise qu'il s'agit d'un exercice complexe, surtout dans les premières semaines du séjour d'un détenu en raison des rendez-vous chez le juge d'instruction ou avec l'avocat. Il rappelle qu'une prison préventive connaît des mouvements constants. Il se peut dès lors que des aléas viennent parfois perturber certains horaires et obliger les détenus à patienter.

Audition de M. Jean-Michel Claude, directeur de la prison de Champ-Dollon

En ce qui concerne les pétitions, M. Claude précise que les détenus ont commencé à poser des questions et à formuler des demandes après avoir pris connaissance du rapport de la commission de 1998. Il leur a répondu qu'il n'y avait en l'état pas de budget disponible mais que la commission était entrée en matière sur leurs pétitions, ce qui ne signifie pas qu'elle ait accepté toutes les demandes formulées par les détenus, précise-t-il. Ces derniers n'ont pas forcément voulu croire ces explications et ont voulu manifester en se disant que cela ferait certainement bouger les choses.

M. Claude précise que Champ-Dollon accueille très peu de citoyens suisses au courant du système politique actuel, d'où certaines difficultés de compréhension. Cela étant, les explications fournies n'ont pas suffi et les détenus ont manifesté une première fois violemment. Après quelques discussions, ils ont à nouveau manifesté, n'étant pas satisfaits du retour de leur représentant. M. Claude leur a alors expliqué que ce n'était pas la bonne méthode pour entrer dans un processus de dialogue et qu'ils n'obtiendraient rien du tout par le biais de la violence.

Un commissaire précise alors que le rapport 1998 de la commission n'était pas encore sorti au moment du dépôt des deux pétitions dont est actuellement saisie cette commission. Il paraît dès lors manifestement abusif de prétendre que les détenus se sont appuyés sur ce rapport pour formuler leurs revendications.

Le directeur signale que la prison doit faire face à de nombreuses tâches qui coûtent cher en personnel. Il cite à ce propos les cassettes musicales. Avant d'entrer à Champ-Dollon, elles doivent être écoutées intégralement par le personnel. Il rappelle que les détenus ont demandé à pouvoir écouter des CD. Il a fait part de son accord, à condition toutefois que les détenus souhaitant opter pour ce support renoncent aux cassettes musicales, afin de faciliter le travail des gardiens. Le système a été accepté par les détenus et les choses se sont mises en place. Jusqu'au jour où les détenus ont exigé de pouvoir écouter cassettes et CD, ajoute-t-il. Le directeur évoque la possibilité de cacher de la drogue dans une cassette – d'où la nécessité de contrôles – ou celle de réenregistrements illicites.

Discussions et vote

Parmi les neuf demandes consignées dans la pétition 1226, quelques-unes ont reçu une réponse. Pour la première : « Etre mieux renseignés lors de notre arrivée en prison », la brochure élaborée par la direction était prête en français fin septembre. M. Claude nous indiquait qu'il recherchait des traducteurs avant de la diffuser dans la prison. Le fascicule élaboré par un collectif de détenus s'intitule « manuel d'aide aux détenus conçu par un ancien détenu » est lui aussi achevé.

La deuxième demande concerne « Les repas », les pétitionnaires se plaignant de la qualité de la cuisine. Les contrôles de qualité devraient être mis sur pied avec un peu de retard précise le directeur de la prison. Il semble pourtant que depuis le renouvellement de l'équipe cuisine, les critiques aient cessé tant sur la qualité que sur la quantité. Il est à noter que les personnes atteintes de maladies transmissibles ne travaillent pas en cuisine. Quant à la traduction des menus, elle n'est pas à l'ordre du jour, le directeur estimant que les détenus peuvent faire l'effort d'apprendre le français ou de se faire traduire ces menus par des codétenus.

La troisième demande concernant « Une liste de ce que l'on peut avoir depuis l'extérieur » semble avoir été satisfaite par la direction dans la mesure où cette liste existe maintenant. Il serait judicieux de l'intégrer dans le site Internet consacré à la prison de Champ-Dollon, proposition que M. Agad s'engage à faire au directeur.

La quatrième demande concerne la fouille « Après le parloir » qui, pour plusieurs commissaires, ne saurait être supprimée. En effet, pour ces derniers, elle ne représente pas une forme d'abus d'autorité, mais au contraire contribue à la sécurité du personnel comme des détenus en permettant en particulier de saisir d'éventuelles armes et de la drogue. Pour d'autres, la fouille ne garantit pas une efficacité totale du contrôle et vu la gêne qu'elle provoque tant auprès des gardiens que des détenus, il n'est pas judicieux de la maintenir à l'issue du parloir. Il serait préférable d'encourager l'utilisation d'appareils de détection.

Les parloirs sécurisés, s'ils éviteraient la fouille, constitueraient un net retour en arrière, le contact physique entre détenus et visiteurs s'avérant primordial. De plus, la prison ne dispose que d'un seul parloir sécurisé. Les avis divergent et, confrontés à cette problématique aussi délicate qu'importante, il est toutefois suggéré que la direction s'inspire des méthodes pratiquées dans d'autres établissements pénitentiaires européens, mais que les fouilles se pratiquent dans le respect des droits humains.

La cinquième demande, qui consiste à « Avoir droit à des compact disques », semble avoir été satisfaite puisque chaque détenu a droit à une cinquantaine de supports musicaux sans distinction, selon le directeur de la prison qui précise que la pratique fixe un maximum de trente CD et un nombre raisonnable de cassettes en cellule. Le détenu a la possibilité chaque semaine, soit de faire monter de ses bagages trois supports s'il n'est pas au maximum, soit d'échanger trois supports. Ce principe, dit-il, fonctionne bien même si les cassettes disparaissent petit à petit au profit des CD.

L'affichage des prix de « L'épicerie », sixième demande, est relativement aléatoire puisque les produits sont achetés à l'extérieur au meilleur prix, ils fluctuent, et c'est donc actuellement leur prix moyen qui est indiqué.

La septième demande concernant le sport et « Avoir plus d'activités physiques » constitue pour les commissaires une question importante. Le sport et les promenades sont évidemment une soupape essentielle, tant pour le personnel que pour les détenus. S'agissant des infrastructures, l'établissement dispose du matériel et des aménagements nécessaires. Le problème réside essentiellement dans l'organisation des activités physiques. Et pour arriver à une organisation optimale, il faudrait quelques collaborateurs de plus. Le directeur examine la possibilité d'ouvrir la salle de gymnastique à d'autres moments de la journée et d'organiser des tournois différents.

« Avoir dans les cellules la télévision par câble », huitième demande des pétitionnaires, représente à l'instar du sport, un moyen de passer le temps et de se décharger de l'agressivité et des frustrations accumulées. Le câble semble être pour le moment une solution trop onéreuse, précise M. Agad, installer une antenne sur le toit serait sans doute la première solution pour une bonne réception de la télévision dans chaque cellule, avec M6, Arte et Léman bleu. Une autre solution consisterait à poser une ou deux paraboles, la mise en place d'un système de magnétoscope permettant d'effectuer des projections en interne. Il serait également procédé à l'achat de 240 postes de télévision qui seraient par la suite loués aux détenus. Bien entendu, une solution n'empêcherait pas l'autre.

La dernière demande concerne « Le service médical » et quelques commissaires estiment que des améliorations peuvent être faites pour faciliter l'accès à ce service. Le système d'équivalence, évoqué par le professeur Harding, n'a pas véritablement convaincu l'auteur de ces lignes qui estime que l'on ne peut logiquement pas comparer les délais d'attente d'un rendez-vous médical à l'extérieur de la prison. D'autre part, certains commissaires estiment que la présence de l'infirmière, si elle est compréhensible pour le

suivi médical et aussi utile soit-elle, peut à des moments particuliers gêner. Elle pourrait, à l'instar des ambulanciers, s'effacer pour permettre ainsi aux patients et aux médecins d'avoir des entretiens préservés. Une procédure de demande de consultation non écrite devrait aussi pouvoir se faire.

Si la commission est arrivée au terme de ses travaux, et que certains points des demandes ont été satisfaits, il en reste pourtant d'autres et non des moindres qu'il s'agit d'étudier pour y répondre. Et ce, afin que les conditions de détention auxquelles cette commission est chargée de veiller, soient conformes au respect de la dignité telle que la conçoit notre société, afin aussi que la réinsertion s'effectue le mieux possible.

La commission a dans sa majorité décidé de proposer le dépôt de la pétition 1228 sur le bureau du Grand Conseil par 5 voix pour (2 AdG, 1 S, 1 Ve, 1 R) et 1 L contre (pour le classement). Elle a par contre décidé de proposer le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition 1226 par 4 pour (2 AdG, 1 S, 1 Ve) et 2 contre (1 R, 1 L). La majorité de la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les député-es, d'en faire de même.

Pétition

(1226)

pour améliorer la condition de vie des prisonniers à Champ-Dollon

Mesdames et
Messieurs les députés,

Je soussigné, Paulo Pereira-Antonio, cellule 234, ainsi qu'au nom de tous les détenus actuels et futurs, demandons :

Etre mieux renseignés lors de notre arrivée en prison

Souvent, les détenus arrivent dans la prison, et n'ont pas la possibilité de prendre connaissance des activités offertes dans la prison. Améliorer l'accueil des premiers jours de détention préventive. Ainsi le détenu pourrait mieux s'organiser et éviterait de déranger les gardiens inutilement.

Les repas

Nous demandons une amélioration par rapport à ce que l'on mange ici (les sauces, la salade, la cuisson, le goût, etc.).

Une liste de ce que l'on peut avoir depuis l'extérieur

Souvent les visites, que nous avons au parloir ou qui nous envoient des colis, nous amènent des choses qui ne passent pas à l'intérieur de la prison. Nous demandons une liste détaillée qui serait déposée à l'entrée des visites, afin qu'elles puissent en avoir un exemplaire. Ainsi, elles sauraient ce qu'elles peuvent nous apporter, sans frais inutiles.

Après le parloir

Nous demandons que nous ne soyons plus obligés systématiquement pendant la fouille, de baisser les culottes, cela est très gênant pour les détenus et surtout humiliant.

Avoir droit à des compacts disques

Beaucoup de musique qui sort actuellement n'existe pas en cassette. De plus, la qualité sonore des compacts disques est nettement supérieure.

Epicerie

Nous demandons à ce que soient rajoutés dans le catalogue d'épicerie plus d'articles (comestibles, déodorants, etc.) et surtout les prix.

Avoir plus d'activités physiques

Une heure et demie par semaine de sport dans la grande salle n'est pas suffisant pour nous. Pourquoi ne pas plus bénéficier d'une salle qui a coûté assez cher à l'Etat ?

Avoir dans les cellules la télévision par câble

Nous aimerions avoir en cellule la télévision par câble, même si nous devons payer la somme de 10 F par cellule par mois.

Le temps serait plus agréable et surtout nous serions mieux renseignés sur ce qui se passe dans le monde et dans nos pays.

Service médical

Avoir également un service médical plus compétent, plus sympa et moins d'attente dans les cellules quand on monte au médical.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à préparer cette pétition et qui veulent suivre, de façon à ce que nous puissions améliorer notre séjour à Champ-Dollon.

N.B. : 71 signatures

M. Paulo Pereira-Antonio

Prison de Champ-Dollon

22, chemin de Champ-Dollon

1226 Thônex

Pétition

(1228)

pour l'installation du câble à Champ-Dollon

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ayant eu la malchance de passer un court moment de ma vie (beaucoup trop long pour moi) à la prison de Champ-Dollon, j'ai pu constater avec étonnement que celle-ci ne disposait d'aucune antenne de télévision.

Je crois que beaucoup d'autres prisons en Suisse sont équipées d'un système de réception audiovisuelle.

Vous savez, et je parle par expérience, être enfermé plus de vingt heures par jour dans même pas 12 m², c'est dur.

Je crois que l'installation du câble à Champ-Dollon pourrait éviter bon nombre de problèmes internes au sein de votre établissement carcéral.

Dans ce but, je souhaiterais obtenir un entretien avec vous, afin de justifier de vive voix ma requête.

De plus, je pense qu'aujourd'hui les personnes non incarcérées comprennent de plus en plus à quel point la vie des prisonniers, quels qu'ils soient, est difficile.

Par ailleurs, je crois savoir que la prison de Champ-Dollon reste un des rares établissements publics où l'installation du câble n'a pas été effectuée.

N.B. : 42 signatures

M. Vincent Frichot

p.a. Prison de Champ-Dollon

Case postale 231

1226 Thônex